

PROCÈS VERBAL DE LA RÉUNION DU SAMEDI 9 JUILLET 2022

Convocation du 04 juillet 2022.

Étaient présents : Ph. Salmon, C. Muller, M. Marlette, JM. Brelet, S. Gobancé, F. Nazé, L. Carlac, S. Gaillot, S. Jourdain

Étaient absents : B. Randour, J. Olejnik, A. Eliez, V. Bleuzé, JM. Chapelet.

Pouvoirs (2) : B. Randour à Ph. Salmon et J. Olejnik à M. Marlette

Sylvie Jourdain est désignée Secrétaire de séance.

Emargement du livre.

Monsieur le Maire constate que le quorum est atteint et ouvre la séance à 11h00

Monsieur le Maire fait lecture du compte rendu du 28 juin 2022.

Le Conseil approuve à l'unanimité le procès verbal.

Ordre du Jour

- Délibération 4067 : Achat ou non d'un nouveau tracteur communal
- Délibération 4068 : Décision modificative si achat d'un nouveau tracteur communal
- Délibération 4069 : Décision modificative – Amortissement véhicule Peugeot Partner

Délibération N° 4067 : ACHAT OU NON D'UN NOUVEAU TRACTEUR COMMUNAL

Un devis de réparation du tracteur Renault envoyé par l'Entreprise PRIMAULT s'élève à la somme de 8 395,63 € TTC. Compte tenu des nombreuses réparations déjà effectuées, l'achat d'un nouveau tracteur est incontournable, le Maire a reçu plusieurs devis :

Entreprise ROCHA devis n° RS00105179/D du 7/07/22 d'un montant de : 38 760,00 € TTC
Comportant la reprise de l'ancien tracteur et la reprise de la balayeuse soit : 5 594,94 € TTC
- Valeur réelle du tracteur : 44 354,94 € TTC

Entreprise PM/PRO devis du 28/06/22 d'un montant de : 49 560,00 € TTC
Comportant la reprise de l'ancien tracteur et la balayeuse soit : : 5 400,00 € TTC
- Valeur réelle du tracteur : 54 960,00 € TTC

Après débat,

Le Conseil Municipal décide par 11 voix pour, 0 voix contre, 0 voix d'abstention d'acheter le tracteur de l'Entreprise ROCHA dont le devis est de 38 760,00 € TTC.

Le Conseil Municipal autorise le Maire :

- A signer tout document relatif à l'achat et les reprises de matériel.
- A faire le nécessaire afin d'assurer le nouveau matériel.
- A ôter l'ancien tracteur et la balayeuse de l'inventaire communal.

Délibération N° : 4068 : DÉCISION MODIFICATIVE SI ACHAT D'UN NOUVEAU TRACTEUR

L'achat d'un nouveau tracteur nécessite d'ouvrir des crédits au budget primitif communal 2022 :

Dépenses de fonctionnement :

Chapitre 011 : Charges à caractère général

Article : 615221 : Entretien et réparations bâtiments communaux : = - 44 354,94 €

Chapitre 023 : Virement à la section d'investissement

Article 023 : Virement à la section d'investissement := 44 354,94 €

Dépenses d'investissement :

Chapitre 21 : Immobilisations corporelles

Article 2182 : Autres immobilisations corporelles – Matériel de transport = 44 354,94 €

Chapitre 021 : Virement de la section de fonctionnement

Article 021 : Virement de la section de fonctionnent : = 44 354,94 €

Le Conseil Municipal décide par 11 voix pour, 0. voix contre, 0 voix d'abstention d'effectuer les modifications comptables ci-dessus.

DÉLIBÉRATION N° 4069 : DÉCISION MODIFICATIVE – AMORTISSEMENT VÉHICULE PEUGEOT PARTNER

Lors de la séance du conseil municipal du 24 février 2021, il y a eu une erreur d'imputation en recettes d'investissement sur la délibération n° 3982. Les crédits nécessaires inscrits au budget primitif 2022 doivent donc être modifiés comme indiqué ci-dessous :

Recettes d'investissement

Chapitre 040 – 2182 : Matériel de transport= - 2 394,00 €

Chapitre 040 – 28182 (Autre immobilisations corporelles) – Matériel de transport = + 2 394,00 €


Après débat le conseil municipal décide par 11 voix pour, 0 voix contre, 0 voix d'abstention d'effectuer cette modification.

INFORMATIONS DIVERSES :

- Installations des poubelles à 5 endroits dans le village.
- Les subventions ont été versées à toutes les associations, hormis L'AFR dont nous attendons les comptes validés par le Conseil d'Administration.
- Le terrain de pétanque est en cours de réhabilitation.
- Information à transmettre aux habitants, la Maison de garde, une priorité en absence du médecin traitant en dehors des ouvertures habituelles des cabinets.
- Rendez-vous fixé avec l'architecte pour les travaux de la salle bleue.

Fin de séance à 12h00

Philippe SALMON



Sylvie JOURDAIN

